

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 15 avril 2026****Délibération N° DE 2026 040**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
46	37	43
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
43	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE LUPIAC, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, VILLENEUVE William, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, HUSSON Xavier, ANDRIEU Philippe, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vannessa, ELORZA Thibaut, GAVARRET Philippe, DE DIEGO André, MORERA Raymond, LEVEQUE Didier, BORDERES Mikaël, BERTOLLA Frédéric, ZAUGG Gilles, PEFFAU Philippe, BACHELLERIE Serge, CAUQUIL Sophie, ESPIE Christiane, GHION Fabien, MARIE Isabelle, GHIO Lisa

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par MORERA Raymond, CAVALIERE Andrew représenté par BRANA Véronique, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, PUJO Maëlle représentée par GHION Fabien, FAURE Francis représenté par MARIE Isabelle, RIVIERE Benoît représenté par GHIO Lisa

Absents et Excusés : MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, RAFFIN Hubert suppléé par ELORZA Thibaut, CANTAN Philippe, GEYRES Laurent, CAZES Ophélie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique THIEUX LOUIT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le budget primitif - TRANSPORT A LA DEMANDE 2026

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du TRANSPORT A LA DEMANDE,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du TRANSPORT A LA DEMANDE pour l'année 2026,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 39 935,75

En dépenses à la somme de : 39 935,75

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	9 935,75
011	Charges à caractère général	30 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		39 935,75

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subventions d'exploitation	39 935,75
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		39 935,75

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026

Date de reception de l'AR: 21/04/2026

032-243200607-DE_2026_040-DE

A G E D I

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0

ADOPTÉ A LA MAJORITE.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Véronique THIEUX LOUIT
Secrétaire de séance

Publié le 21/04/2026
Transmis à la Préfecture le 21/04/2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 15 avril 2026

Délibération N° DE 2026 041

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
46	37	43
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
43	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quinze avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE LUPIAC, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, VILLENEUVE William, LEON Hélène, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, HUSSON Xavier, ANDRIEU Philippe, PERES Daniel, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, COUDERC Vannessa, ELORZA Thibaut, GAVARRET Philippe, DE DIEGO André, MORERA Raymond, LEVEQUE Didier, BORDERES Mikaël, BERTOLLA Frédéric, ZAUGG Gilles, PEFFAU Philippe, BACHELLERIE Serge, CAUQUIL Sophie, ESPIE Christiane, GHION Fabien, MARIE Isabelle, GHIO Lisa

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par MORERA Raymond, CAVALIERE Andrew représenté par BRANA Véronique, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, PUJO Maëlle représentée par GHION Fabien, FAURE Francis représenté par MARIE Isabelle, RIVIERE Benoît représenté par GHIO Lisa

Absents et Excusés : MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, RAFFIN Hubert suppléé par ELORZA Thibaut, CANTAN Philippe, GEYRES Laurent, CAZES Ophélie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique THIEUX LOUIT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - CTE DE CNES D ARTAGNAN EN FEZENSAC 2025

Pour Mémoire

Date de transmission de l'acte: 22/04/2026

Date de reception de l'AR: 22/04/2026

032-243200607-DE_2026_041-DE

A G E D I

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	1 685 731,30
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	249 021,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	292 250,22
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	1 977 981,52
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	1 977 981,52
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	133 927,50
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	300 000,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	1 544 054,02
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Véronique THIEUX LOUIT
Secrétaire de séance

Publié le 22/04/2026
Transmis à la Préfecture le 22/04/2026